

Commission d'Appels d'Offres du 16 février 2017

Mairie de Vagney – Salle des Commissions – 18h00

Etaient présents : Didier HOUOT, Michaël ROHR, Michel DIDIER, Jean-Gérard GEORGE, Daniel JOMARD, Ludovic VINCENT, Patricia HANTZ.

Etaient excusés ou absents : Yannick PIQUEE, Cédric PIERREL, Jérôme GRAVIER, Cyrille VIOLLE.

Services : Jérôme CUNAT, Rémi DECOMBE.

Objet :

-Marché Public de travaux de réfection de la station d'épuration – ouverture des plis.

1°/ Données du Marché

Date limite de réception des offres : mercredi 15 février 2017, 18h00.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation SMIC Vosges, site internet de l'association des maires des Vosges. Le 19 janvier 2017.

Estimation financière : Marché de base tous lots 60 000,00 € HT, soit 72 000,00 € TTC.

Allotissement :

- Lot n°1 : mesures d'aération, vidange, remplissage des bassins et suivi biologique ;
- Lot n°2 : rénovation de la chaudronnerie intérieure du clarificateur ;
- Lot n°3 : rénovation de la nourrice d'air surpressé principale.

Délai : Démarrage des prestations avril 2017 si les conditions météorologiques et hydrauliques le permettent. Fin des travaux au plus tard en octobre 2017.

Caractéristiques techniques : les variantes sont autorisées (chiffrage indépendant). Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est à chiffrer.

2°/ Présentation de l'analyse

Critères d'attribution :

- Critère n° 1 : prix de la prestation : 50% ;
- Critère n°2 : suivi et coordination du chantier : 10% ;
- Critère n°3 : valeur technique de la proposition : 40%.

Candidatures reçues :

Entreprise	Montant Lot n°1 € TTC	Montant Lot n°2 € TTC	Montant Lot n°3 € TTC	Montant Total € TTC
Degrémont France 67540 OSTWALD	13 290,00	23 606,40	37 198,80	74 095,20
SARL Les Ateliers d'Hérival 88200 REMIREMONT	-	17 407,42	22 599,37	40 006,79
Société SOC 54220 TOUL	-	-	10 620,00	10 620,00
TECNYDRO 88250 LA BRESSE	16 962,00	16 767,60	23 922,00	57 651,60

La société Degrémont propose par ailleurs deux variantes :

- Sur le lot n°1 à 10 878,00 € TTC ;
- Sur le lot n°3 à 34 784,40 € TTC.

Il est précisé qu'une variante revêt un caractère technique et non économique. Les variantes devront donc être analysées selon leur intérêt technique.

Au vu de ces chiffres, l'entreprise moins-disante est :

- la société Degrémont pour le lot n°1.
- la société Tecnydro pour le lot n°2.
- la société SOC pour le lot n°3.

Toutefois, l'analyse des offres sera réalisée pour analyser l'offre économique la plus avantageuse puis présentée en commission d'appels d'offres le 27 février 2017 à 18h00.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'ouvrir des négociations selon les conditions définies au règlement de consultation.

Suivant les résultats de cette analyse, il sera évoqué la possibilité de négocier les offres et d'attribuer seulement lors d'une autre commission d'appels d'offres le 13 mars 2017.

Michel DIDIER demande si le suivi biologique de la station est annuel ? Il est répondu qu'il ne s'agit que du suivi de la station à l'arrêt et au redémarrage de l'équipement.

Michel DIDIER demande pourquoi l'entreprise Degrémont qui connaît bien la station pour y intervenir régulièrement propose des tarifs plus élevés ? Il est répondu qu'ils proposent des compétences plus complètes et spécialisées et que peut-être des entreprises locales connaissant moins l'équipement ont pris des risques sur leurs tarifs. Il est aussi probable que certaines prestations soient sous-traitées par Degrémont.

Il est expliqué que les lots peuvent être attribués indépendamment et que l'allotissement pourrait permettre de réaliser des économies, entraînant toutefois une coordination plus importante pour les services techniques.

Jean-Gérard GEORGE demande qui est affecté à la coordination du chantier. Il est répondu que c'est la Commune qui assure cette fonction en tant que maître d'œuvre. Il demande alors pourquoi un critère de suivi et de coordination a été instauré dans le marché. Il est répondu que ce critère permet de demander à chaque entreprise de prendre en compte les différentes étapes du chantier pour répondre précisément sur les prestations techniques demandées et leur enchaînement, que l'entreprise réponde sur un seul ou plusieurs lots.

Le respect de la sécurité sera assuré par un coordonateur SPS et les entreprises devront également respecter les prescriptions de la police de l'eau.

Michel DIDIER demande quel traitement sera assuré pendant l'arrêt de la station. Il est répondu que les eaux usées seront traitées par dégrillage et dégraissage puis rejetées directement à la rivière en respectant les prescriptions de la police de l'eau.

Des travaux d'une telle ampleur ont déjà été menés en 2012 sur les membranes.

La prochaine réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 27 février 2017 concernera les dossiers suivants :

- Marché Public de travaux d'accessibilité des ERP – ouverture de plis.
- Marché Public de travaux de réfection de la station d'épuration – analyse et attribution ou négociation.

La séance est levée à 18h25.

Vagney, le 17 février 2017,
Le Maire,

Didier HOUOT



